

# DEMANDE DE PRÊT **1000 €**

NOM : .....

MOTIF DE LA DEMANDE : .....

**PARTIE RESERVEE AU CLOS**

COMMENTAIRES		
DATE DE LA COMMISSION	N° .....	DECISION
DATE DE LA COMMISSION	N° .....	DECISION
DATE DE LA COMMISSION	N° .....	DECISION

**LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION AU DOS DU DOSSIER**

**DEMANDEUR :**

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Date de naissance : .....

Adresse :

.....  
.....

Grade : ..... Code agent.....

Service : ..... Téléphone service : .....

Date entrée dans l'établissement : ..... Tél personnel : .....

Date entrée dans l'administration : ..... Portable : .....

Situation de famille : ..... Statut (ex : Titulaire) : .....

Nombre d'enfant à charge de - 18 ans : ..... De 18 à 25 ans : .....

Avez-vous une Mutuelle ?..... Si oui laquelle ?.....

**CONJOINT(E) ou CONCUBIN(E) : joindre la photocopie de fiche de paye**

Nom : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Nom et adresse de l'employeur : .....

**RESSOURCES**

**CHARGES**

Salaire du demandeur : .....

Loyer : .....

Salaire du conjoint : .....

Prêt immobilier : .....

Prestations familiales : .....

Prêts (hors CLOS) : .....

Pensions alimentaires : .....

Pensions alimentaires : .....

**Total** : .....

**Total** : .....

Les renseignements fournis restent confidentiels. Leur but est d'éclairer la commission des prêts.

**LA COMMISSION DES PRETS SE REUNIT LE DEUXIEME MERCREDI DE CHAQUE MOIS SAUF CAS EXCEPTIONNEL.**

Je sollicite auprès du CLOS l'attribution d'un prêt de **1 525 €** remboursable soit :

en **10** mensualités de **100.00 €**       **20** mensualités de **50.00 €**

**Retenue de 8 € pour les frais de dossier**

La présente demande à pour but de :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

N'oubliez pas de joindre **les pièces justificatives** (concernant la demande), **+ un**

**RIB** + la photocopie de votre dernier bulletin de salaire (ainsi que celui de votre conjoint).

Je m'engage, dans le cas où je quitterais l'E.P.S de Ville-Evrard (mutation, démission, retraite, etc...) avant d'avoir terminé le remboursement du prêt, à régler le solde avant mon départ. En cas de défaillance de ma part, j'autorise le C.L.OS à considérer le présent engagement comme cession de salaire, cession qui sera remise au Receveur de l'Etablissement.

Le CLOS se réserve, également, la possibilité de saisir le Tribunal en vue d'une saisie-arrêt sur salaire en application des articles R 145-1 à R 145-21 du travail.

Je déclare sur l'honneur que ces renseignements sont exacts, je reconnais avoir été informé que toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions de la part du CLOS..

Lu et approuvé

Date

signature

**POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITE NOUS NE TELEPHONONS PLUS AU DOMICILE OU DANS LES SERVICES**

**VOUS AVEZ 15 JOURS POUR RETIRER VOTRE PRÊT ACCEPTE**

## A lire attentivement :

Peuvent prétendre aux prêts du CLOS **les agents ayant 1 an de présence** dans l'établissement, sauf mutation et caution pour logement.

Le traitement des dossiers se fait en toute confidentialité, le respect de la vie privée, le souci d'égalité dans le traitement des demandes sont nos seules références.

Pour plus de discrétion, un bureau est à votre disposition pour tout entretien, ou rendez-vous.

<b>Prêts de 1525 €</b> Délai entre 2 prêts : 6 mois	<b>Prêts de 1 000 €</b> Délai entre 2 prêts : 4 mois	<b>Prêts de 763 €</b> Délai entre 2 prêts : 3 mois
--	---	---

### CAS PARTICULIERS

Pour les demandes concernant les cautions d'appartement, il n'est pas exigé 1 an de présence.

Pour les agents travaillant à **temps partiel (50 % ou -)** : prêt à concurrence de **763 €** maximum, sauf cas particuliers étudiés avec la Présidente du C.L.O.S.

Pour les agents contractuels à durée déterminée : prêt de **763 €** maximum avec un chèque de caution.

La commission des prêts, composée du bureau du C.L.O.S et de l'Assistante sociale (à titre consultatif), se réunit le **2ème mercredi de chaque mois** dernier délai pour le dépôt du dossier le lundi avant la commission).

Sauf cas exceptionnel toutes les demandes peuvent être traitées par courrier. Le retrait du prêt se faisant toujours au secrétariat du C.L.O.S.

Dans tous les cas, pour que votre dossier soit pris en compte le jour de la commission, vous devez impérativement :

- remplir entièrement la demande de prêt.
- fournir la photocopie de votre feuille de paie et celle de votre conjoint,

### **JOINDRE LES PIECES JUSTIFIANT LA DEMANDE.**

N'hésitez pas à contacter le secrétariat du C.L.O.S pour tous renseignements complémentaires.

En cas de refus, la demande de prêt peut être renouvelée le mois suivant.

**LE LENDEMAIN DE LA COMMISSION CONTACTER LE SECRETARIAT.**